



Fédération Motorisée Valaisanne

WALLISER MOTORRADFAHRERVEREIN

Commission Escortes

Rue de Fosseau 8a – 1955 Chamoson

www.fmvs.ch - escortesvs@fmvs.ch

CHARTRE DE L'ESCORTEUR

Lorsque je participe à une mission de sécurité sous l'égide de la FMVs, je m'engage à :

- Porter un équipement moto de sécurité homologué (casque, veste, pantalon, bottes, gants)
- Rouler avec un véhicule en bon état et conforme à la LCR
- Respecter le code de la route
- Posséder un permis de conduire valable (peut être demandé en tout temps)
- Ne pas faire de la sécurité avec un permis provisoire (L)
- Ne pas consommer d'alcool et/ou de drogue pendant ma mission de sécurité
- Ne pas utiliser des feux flash, gyrophare ou warning sans autorisation valable
- Respecter le matériel mis à disposition (gilets, palettes, radios, autres)
- Rester calme et courtois envers les autres usagers de la route
- Respecter les consignes données par le responsable des Escortes et de ses adjoints
- Diffuser une image positive de la FMVs au travers de mon comportement et de mes propos

Si je ne peux pas respecter cette chartre, je renonce à mon activité d'escorteur.

Pour la Commission Escortes :

Eric Caloz, responsable